



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CONTROLE DE
L'URBANISME

REF. DOCUMENT 2 08.04.03

AFFAIRE SUIVIE PAR M. DATTLER
POSTE 03.84.57.15.47

COMMISSION LOCAL D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOPÔLE DE BOUROGNE

28 mars 2003

Le 28 mars 2003, la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Ecopôle de Bourogne s'est réunie sous la Présidence de Monsieur le Préfet, dans les locaux de l'usine d'incinération de Bourogne.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Emile Géhant Président du SERTRID,
- Monsieur Gérard Guyon, Vice-président du SERTRID,
- Monsieur Kuntz, SERTRID,
- Monsieur Bruckert, SERTRID,
- Madame Sarah Mura, SERTRID,
- Monsieur Sébastien Lafleur, SERTRID,
- Madame Isabelle Habourdin, SERTRID,
- Madame Marie-Claude Scherrer, Directeur scientifique du laboratoire CARSO,
- Monsieur Frédéric Lacroix, APAVE,
- Monsieur Yves Rousset, Secrétaire général de la Préfecture,
- Monsieur Gérard Géhant, Directeur des libertés publiques et de l'Environnement,
- Madame Béatrice Rolland, Directrice Départementale des Services Vétérinaires,
- Monsieur Nicolas Sauthier, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Madame Laure Brahami, Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement,
- Madame Corinne Iltis, DRIRE, Monsieur Alain Fousseret, Conseiller Régional
- Monsieur Jean Monnier, Vice-président du Conseil général,
- Monsieur Jean Liborio, Maire de Bourogne,
- Monsieur Alain Normand, adjoint au maire de Bourogne,
- Monsieur J-F Roost, adjoint au maire de Bourogne,
- Monsieur Georges Flotat, Chambre d'Agriculture,
- Madame C Chaumartin, Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Denis Plumel, agriculteur à Froidefontaine,
- Monsieur Fabien Miniscloux, Directeur de l'ARPAM,
- Madame Sylvie Christe, ABPN,
- Monsieur Gérald Magnenet, ABPN,
- Monsieur Dominique Clouet, ABPN,
- Monsieur Gérard Cramatte, Ecovigie,
- Monsieur Bernard Gobetti, Ecovigie,
- Monsieur Robert Brechbuhl, Ecovigie.,
- Monsieur Dattler, chef du bureau de l'Environnement et du Contrôle de l'Urbanisme.

Monsieur le Préfet ouvre la réunion et rappelle que son objectif est de faire le point sur le fonctionnement de l'usine et ses rejets dans l'atmosphère.

Monsieur Géhant présente l'usine et son fonctionnement. Le document de présentation est joint au présent compte-rendu. Il précise notamment qu'en 2002, première année de fonctionnement de l'usine, 60 000 tonnes de déchets ont été incinérées, soit 52 000 t de déchets ménagers, 3 500 de déchets industriels banals, 1 500 t de boues de stations d'épuration et des déchets encombrants. En 2003, le tonnage devrait s'élever à 70 000 t. Les mâchefers sont de bonne qualité, aussi, 2 500 t ont pu être valorisées par la société Colas.

Par ailleurs, l'usine est conforme aux dispositions de la Directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sauf sur un point (le carbone organique total). La mise en conformité est cours, elle sera effective d'ici à fin 2003-déb 2004.

Madame Scherrer, Directrice scientifique du laboratoire CARSO qui procède aux analyses de dioxines fait un exposé sur les dioxines et les méthodes d'analyses. Elle présente notamment les normes OTAN (NATO), seule officielle, et OMS, utilisée en agro-alimentaire.

Monsieur Lacroix précise que l'APAVE étudie les performances de l'usine de Bourogne depuis l'automne 2002. Elle a vérifié la conformité des installations au marché et contrôlé les rejets à la sortie de la cheminée. Ces rejets sont conformes à la réglementation.

En ce qui concerne les analyses effectuées dans le lait d'une exploitation de Froidefontaine en mars 2003 en vue de rechercher les dioxines, l'APAVE a procédé aux prélèvements qui ont été analysés par CARSO. Les résultats sont satisfaisants puisque la teneur en dioxines (0,63 pg/g) est inférieure à celle trouvée en 1998 dans les mêmes conditions d'analyse (0,76 pg/g).

Madame Rolland fait un exposé sur la contamination du lait de la vache par les dioxines. Elle expose notamment que la présence de lait de génisses primo allaitantes dans l'échantillon prélevé en décembre 2002 peut expliquer la teneur en dioxine constatée à l'époque, ce bétail « relarguant » les dioxines qui se sont accumulées dans leur organisme lors de leur premier vêlage.

Madame Brahami présente les résultats de l'inspection de l'usine qu'elle a effectuée le 13 mars dernier. Elle indique notamment que :

- l'usine consomme trop d'eau de forage,
- le Plan Particulier d'Intervention reste à établir,
- les analyses effectuées en novembre 2002 par l'APAVE avaient mis en évidence des problèmes qui sont actuellement résolus ou en cours de résolution,
- les résultats de l'autosurveillance effectuée sur les rejets de poussières ne sont pas toujours bons, les rejets doivent donc faire l'objet d'une attention particulière,
- les résultats en ce qui concerne les dioxines sont bons. La phase d'essai du 1^{er} semestre 2002 explique sans doute les médiocres résultats du mois de décembre 2002.

En conclusion, Madame Brahami estime que l'usine est apte dans son fonctionnement actuel à traiter les dioxines mais que, par précaution, son service proposera de modifier l'arrêté d'autorisation pour imposer à l'exploitant deux analyses par an (une sur chacun des deux fours) au lieu d'une analyse par an (soit une analyse tous les deux ans sur chaque four) ainsi qu'une analyse annuelle dans le lait d'une exploitation agricole.

Monsieur Géhant précise que le Plan Particulier d'Intervention est en cours de finalisation avec les Services d'incendie et de Secours. En ce qui concerne les prélèvements de lait, le syndicat envisage de les effectuer chez plusieurs agriculteurs à Méziré, Morvillars et Froidefontaine, compte tenu de

la rose des vents. En outre, le SERTRID mettra en place un circuit de communication des résultats d'analyse avec les administrations, les mairies concernées.

A une question de Monsieur Guyon sur la stabilité des dioxines, madame Scherrer répond que celle-ci est variable en fonction du milieu.

Monsieur Fousseret souhaite que le maximum soit fait pour éliminer les matières organiques de l'incinération afin de réduire les risques de production de dioxines et furanes.

Monsieur Guyon précise que le compostage en milieu rural est une réalité mais que cette pratique est impossible en milieu urbain. Par ailleurs, il rappelle que le ramassage des déchets verts en vue du compostage est maintenant mis en place par le SERTRID.

Madame Scherrer indique que, en tout état de cause, une combustion bien menée empêche la production des dioxines alors que le compostage, la favorise dans certaines conditions.

A une question d'un représentant de l'ABPN, Madame Brahami répond qu'actuellement les résultats des mesures et analyses sont bons. Les résultats médiocres constatés en décembre 2002 étaient sans doute dus aux problèmes posés par la mise au point de l'usine. Si des analyses se révélaient mauvaises, d'autres mesures devraient être prises.

Monsieur Liborio prend note avec intérêt des résultats des dernières analyses.

Pour conclure Monsieur le Préfet constate que l'usine de Bourgogne actuellement fonctionne bien, sans agresser l'environnement. La surveillance doit être stricte mais, à ce jour, il n'apparaît pas nécessaire de multiplier les mesures et analyses. Il constate également et approuve le souci de transparence du SERTRID.

Le Préfet
Pierre POUËSSEL